

En exécution de la Directive 89/686/CEE du 21 décembre 1989 modifiée, concernant le rapprochement des législations des états membres relatives aux équipements de protection individuelle et des décrets n° 92-765, 92-766 et 92-768 du 29 juillet 1992 portant transposition de cette directive en droit français, In compliance with Directive 89/686/CE of 21st June 1989, on the rapprochement of the laws of the Member States relating to personal protective equipments and French decrees n° 92-765, 92-766 and 92-768 of 29th July 1992 concerning transposition of this Directive to French law,

L'INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE ET DE SECURITE

habilité par arrêté du ministère en charge du travail en date du 11 août 1992,
INRS, enabled by French Ministry in charge of Labor, ministerial orders of 11th August 1992,

notifié par la Commission Européenne sous le numéro 0070,
notified to European Commission under the number 0070,

délivre
delivers

L'ATTESTATION D'EXAMEN CE DE TYPE The EC TYPE EXAMINATION CERTIFICATE

n° 0070-742-159-11-07-0077

au modèle d'équipement de protection individuelle suivant :
to the following personal protective equipment :

- Dénomination : Protecteur individuel contre le bruit de type bouchon moulé individualisé, passif
Product designation : *Hearing protection device, passive custom molded ear-plug type*
- Marque commerciale, type : MODERATO, type 25
Commercial brand, type : *MODERATO, type 25*
- Fabricant : AUDITECH INNOVATIONS SAS.
11, rue Aux Juifs – Cap Carnetal – BP 26.
F-76161 – DARNETAL Cedex
Manufacturer
- Demandeur de l'attestation : AUDITECH INNOVATIONS SAS.
11, rue Aux Juifs – Cap Carnetal – BP 26.
F-76161 – DARNETAL Cedex
Certificate applicant

Date d'effet : 07/11/2007
Effective date

Cette attestation comporte 3 pages paraphées et numérotées 1/3 à 3/3.
This certificate includes 3 initialed pages numbered 1/3 to 3/3.
English text is informative. For official information see French version.

La reproduction de cette attestation n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

Reproduction of this certificate is only authorized in the form of an integral photographic facsimile.

Le 27 Novembre 2008

P. le Directeur Général
Le Chef du département
"Ingénierie des Equipements de Travail",



G. LOVAT

NOTA : En application de l'article R233-62 du Code du Travail, toute modification apportée au matériel neuf, objet de la présente attestation d'examen CE de type, ainsi que toute modification des informations concernant ledit matériel doivent être portées à la connaissance de l'INRS.
NOTE: In application of clause R233-62 of French regulation, any modification made to new equipment, covered by the present EC Type Certificate or any modification of information concerning this equipment, shall be made known to the notified body.

Description

Le bouchon Modérato, type 25 est un protecteur individuel contre le bruit de type bouchon moulé individualisé, fabriqué en silicone translucide à partir d'une empreinte de chaque conduit auditif externe et d'une partie substantielle de la conque de l'utilisateur. Le bouchon est percé de part en part par un évent. Cet évent débouche, côté extérieur, dans une pièce en plastique beige, marquée d'un point jaune faisant fonction de poignée et contenant le filtre atténuateur caractéristique acoustique du Modérato type 25. Le bouchon droit est marqué d'un point rouge. Les deux bouchons sont reliés entre eux par une cordelette en nylon noir équipée d'un clip de désolidarisation en cas de happement de la cordelette. Les bouchons ont été testés sans la cordelette. Celle-ci est également équipée d'une pince permettant de fixer l'ensemble au vêtement de l'utilisateur. Le stockage des bouchons est assuré dans un étui sur laquelle figure le marquage. L'ensemble est accompagné d'une notice d'utilisation.

Domaine et limites d'emploi

Ce bouchon d'oreille est destiné à la protection contre les effets nuisibles du bruit. Il ne peut être utilisé que dans les ambiances sonores telles que l'exposition sonore résiduelle et la pression acoustique de crête résiduelle ne dépassent pas les limites réglementaires.

Référence : **Moderato, type 25**

Description

The Modérato, type 25 is an individual hearing protection device (HPD), custom molded ear-plug made of translucent silicone, manufactured from a print of each external auditory canal and a substantial part of the concha of the user. The ear-plug is bored right through by a vent. This vent holds, on its external side, a beige handle marked with a yellow spot. This handle contains an acoustic filter attenuator characteristic of the Moderato type 25. The right ear-plug is marked with a red spot. The two ear-plugs are both connected by a black nylon cord equipped with a clip of dissociation in the event of hanging of the cord. The ear-plugs have been tested without the cord. They are also equipped with a grip making it possible to fix the unit at the clothing of the user.

The storage of the ear-plugs is ensured in a case on which the marking is printed.

The user's notice is inserted in the packaging of the HPD

Fields and limits of use

This ear-plug is intended for the protection against the harmful effects of noise. It can be used only in sound environments such as the residual sound exposure and the residual peak level do not exceed the specified limits of the regulations.

Reference : **Moderato, type 25**



Emballage de l'équipement

Packaging of the equipment



Photographies de l'équipement

Photos of the equipment

Références des prescriptions vérifiées, des rapports d'examen

L'attestation a été établie par référence aux exigences essentielles de santé et de sécurité données à l'annexe II de la Directive 89/686/CEE applicables aux EPI de cette catégorie et aux spécifications de la norme EN 352-2 : 2001 "Protecteurs contre le bruit - Exigences générales - Partie 2 : Bouchon d'oreille".

Les résultats sont consignés dans les rapports suivants :

- Rapport d'examen
INRS n° Z 180 02 du 07/11/2007
- Dossier Z 180

References of verified specifications and test reports

The certificate has been established in accordance to essential requirements of health and safety given in annex II of the Directive 89/686/CEE applicable to the PPE of this category and to the specifications of the European standard EN 352-2 : 2001 "Hearing protectors – General requirements – Part 2: ear-plug".

The results are recorded in the following reports:

- Examination report
INRS n° Z 180 02 of 07/11/2007
- File Z 180

3.2.8 AFFAIBLISSEMENT ACOUSTIQUE

norme EN 352-2, Article 4.3.6

Numéro des échantillons : 1 à 16

Date de fin d'essai : 13 mars 2006

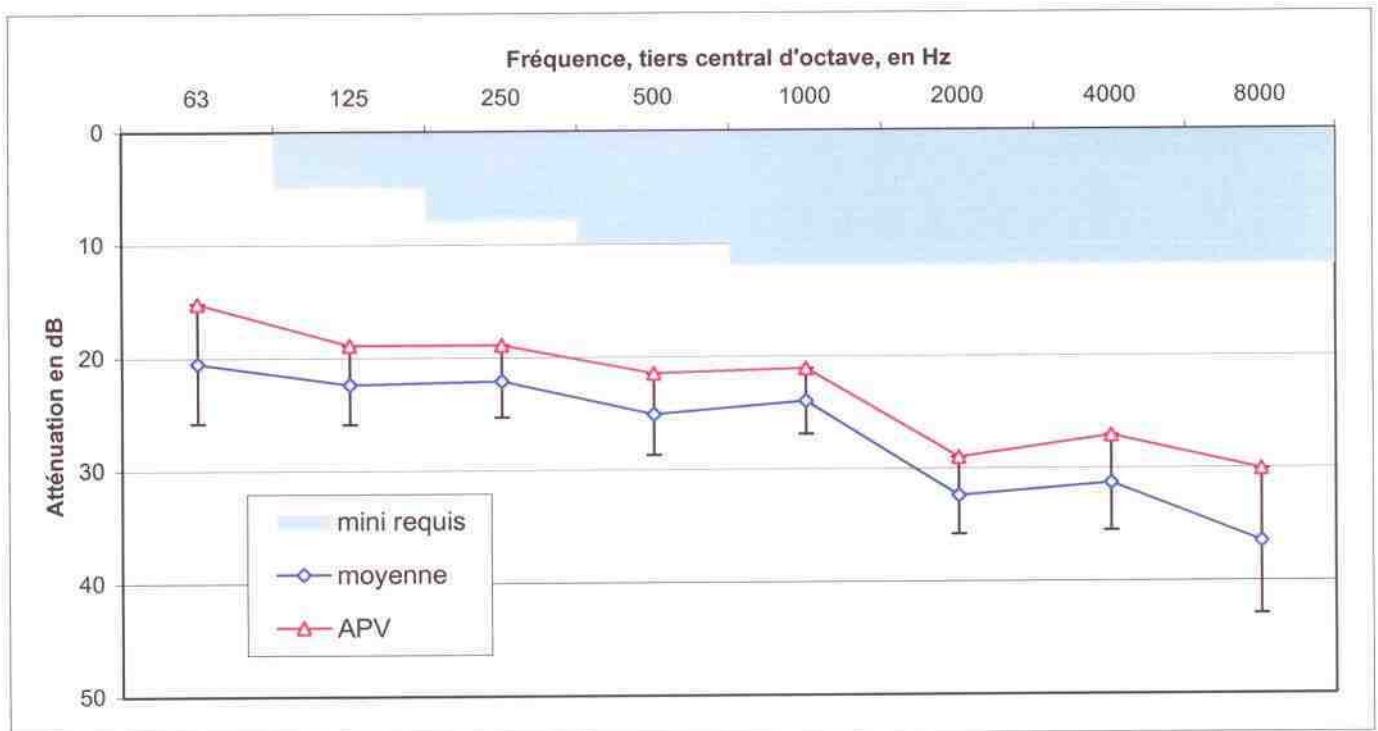
SPÉCIFICATIONS :

L'affaiblissement acoustique est mesurée en conformité avec les normes EN 13819-2, § 4.2 et EN 24869-1. L'APV (Valeur de Protection Présumée) est égal à la moyenne de l'affaiblissement mesuré, diminué de la valeur d'un écart type établi sur seize sujets d'essai. Les minimums requis pour l'APV dans chaque bande de fréquences d'essai sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Fréquence (Hz)	63	125	250	500	1000	2000	4000	8000
APV (dB)	-	5	8	10	12	12	12	12

RÉSULTATS D'ESSAIS :

	63	125	250	500	1000	2000	4000	8000
Moyenne	20,5	22,4	22,1	25,1	24,0	32,4	31,3	36,5
Ecart-type	5,3	3,5	3,2	3,6	2,9	3,4	4,2	6,4
APV	15,2	18,9	18,9	21,5	21,1	29,0	27,1	30,1



SNR : 26 dB H : 27 dB M : 23 dB L : 21 dB

COMMENTAIRES :

Le matériel est : **Conforme** aux prescriptions applicables.
Non-conforme

